

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 22h00 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, R. ECUYER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

Sont excusés: Mmes et MM. Y. BOCCARD, M. CHAMBERS, J. CHARPIER et C. FEUSIER

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Délibération présentée par Jean-Marc Devaud relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de **CHF 150'000.-** en faveur du FC Meyrin afin d'éviter à son comité la mise en faillite du club suite à son gros problème ponctuel de manque de trésorerie; (projet No 08/2006). **Rapport de la commission des sports et des finances conjointe** (Mme Girardet, DC).

* * *

En préambule **M. Tschudi** tient, au nom du Conseil municipal, à présenter ses excuses au public et à la presse pour cet important retard dû à la longueur de la commission qui a précédé cette séance.

Il poursuit en donnant lecture du seul point à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération présentée par Jean-Marc Devaud relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de **CHF 150'000.-** en faveur du FC Meyrin afin d'éviter à son comité la mise en faillite du club suite à son gros problème ponctuel de manque de trésorerie; (projet No 08/2006). **Rapport de la commission des sports et des finances conjointe** (Mme Girardet, DC).

En premier lieu **Mme Girardet** donne connaissance du rapport de la commission conjointe des sports et des finances du 14 février 2006 :

"C'est sous la direction des deux présidents, MM. Devaud et Boccard, que cette commission conjointe s'est réunie en présence de Mme Boget, maire et de M. J.-C. Ducrot, conseiller administratif, M. David Genequand, chef de service, et Mme Donzé, procès-verbaliste.

A l'ordre du jour: situation financière du FC Meyrin – audition des représentants du club

M. Devaud, président de la commission des sports, ouvre la séance. Il fait part du déroulement de la séance (explications de la délibération, présentation des subventions au FC Meyrin, audition du comité du FC et débat entre les deux commissions) et explique la raison d'une proposition de délibération présentée ce soir dans l'urgence étant donné la situation financière catastrophique dans laquelle se trouve actuellement le Meyrin FC. La procédure est inhabituelle, il en convient, mais il demande de faire bon accueil à cette demande d'avance de trésorerie au profit du club. Ce crédit de CHF150'000.- sera bien évidemment proposé au bureau pour que celui-ci puisse inscrire cette délibération au prochain Conseil municipal du 7 mars 2006.

L'ensemble des commissaires se montre plutôt surpris de la procédure adoptée ce soir malgré le fait que M Devaud ait informé préalablement les chefs de groupe de son intention. Plusieurs s'expriment pour demander de surseoir à un préavis, le temps de parler dans les caucus de cette délibération que tous découvrent à l'instant.

M. Boccard, président de la commission des finances, explique qu'il a convoqué cette présente commission pour répondre à une requête qui lui a été adressée, afin que M Ducrot puisse nous donner une information concernant la méthode appliquée en matière de distribution et de répartition des subventions. La délibération est une proposition et il ne pense pas qu'il soit indispensable de prendre position ce soir sur celle-ci. Il est important d'appréhender le problème en connaissance de cause et de considérer cette présentation comme une séance d'information afin d'éviter l'effet de surprise en plénière.

M. Devaud fait part de son point de vue. Informé par le comité du club des problèmes financiers, il a immédiatement pensé à cette possibilité d'avance de fonds. Il nous expose fort longuement la situation actuelle du club, situation qui nous sera décrite dans le détail par les membres du comité invités dans ce but précisément. Avant de les recevoir, le président tient à donner la parole à M. Ducrot qui vient d'arriver en compagnie de Mme Boget, maire.

M. Ducrot, après avoir demandé d'excuser le retard du Conseil administratif, explique que celui-ci ne voit pas d'opposition au dépôt de cette délibération. Il se réserve toutefois la possibilité de présenter des amendements puis M. Genequand exposera dans le détail la manière de distribuer les subventions 2003, 2004, 2005 illustrée par des tableaux financiers projetés sur l'écran. Il est relevé par le Conseil administratif que le contrôle de la comptabilité est régulièrement effectué par une fiduciaire et que les subventions ne sont accordées que sur présentation des comptes. Les subventions versées ne devant pas dépasser le montant total alloué au budget à la rubrique idoine. Concernant la saison 2004-2005, un crédit complémentaire a été voté par notre Conseil municipal afin de couvrir en partie les déficits annoncés. Concernant la saison 2005-2006, le Conseil administratif a déjà procédé à une avance partielle de la subvention ordinaire due au club. Cette subvention est une somme allouée en priorité au mouvement junior, le club recevant par ailleurs une allocation communale de CHF 50'000.- attribuée au financement de ses frais de secrétariat.

Suite à cet exposé, il est rappelé l'attente d'une aide financière provenant de la Fondation du Casino conformément à ce qui est promis depuis l'annonce de cette manne qui date de 2002 et dont les fonds déclarés pour plus de 2 mio pourraient largement contribuer à soulager les finances des clubs sportifs. M. Ducrot, rappelle cependant pour la énième fois que les sommes seront disponibles dès mai 2006 (aucun montant ne peut être versé avant en raison du délai de carence de 18 mois). A ce jour, aucune somme ne dort dans un tiroir et le montant indiqué dans le cadre de la convention représente CHF 980'000.- au minimum par année fiscale. Il ajoute en outre que le Casino peut défendre une manifestation mais en aucun cas couvrir un déficit.

Une commissaire exprime son désaccord avec ce procédé qui consiste à prendre en otage les conseillers municipaux. Elle estime cette façon de faire intolérable et inadmissible. Chaque année, le tableau des subventions présente une augmentation, il n'y a pas de garantie que la somme allouée cette année ne manque à nouveau les années prochaines. Ce fonctionnement amène le club droit à la faillite selon elle, par le fait que le prêt ne puisse pas être remboursé, il alourdira d'autant la dette.

Avant d'accueillir les membres du comité, le président de la commission des sports tient à rappeler que la délibération émane de sa propre initiative et non d'une demande du comité du Meyrin FC que nous recevons ce soir.

- **19h20 entrée de la délégation du FC Meyrin : M. Ramon Arino, président, M. Marco Di Palma, secrétaire, et M. Charfi Melliti, vice-président**

M. Arino remercie les membres des deux commissions de les recevoir et résume la situation du FC Meyrin. Quand l'ancien comité (8 membres) a décidé de démissionner en bloc, son devoir était de ne pas laisser périliter le club; il a repris la direction il y a 2 ans. Les groupes de travail étaient constitués de 15 personnes et aujourd'hui ils sont de nouveau 8 membres pour trois commissions (Finances et sponsoring – Actifs – Juniors). La relève a de la difficulté à se faire et ce sont toujours les mêmes qui travaillent, sans compter leurs heures, et la charge de travail est toujours plus conséquente. Au fil des mois, la commission finances et sponsoring s'est étiolée et les deux autres commissions n'ont pas réalisé ce qui se

passait. Le 15 décembre 2005, la situation financière catastrophique a été constatée. M. Arino rappelle qu'une saison se construit dans la période mai-juin-juillet et le budget se fait à ce moment-là en fonction des contrats réalisés ou en cours. Aujourd'hui, les investissements sont brûlés mais il reste persuadé que, sur Genève, il est possible d'avoir une équipe de challenge league "à prix réduit". Au 30 juin 2005, au moment du bilan, la situation était négative d'environ CHF 300'000.-. Il manquait CHF 90'000.- de liquidités. M. Arino admet sa responsabilité en tant que président de n'avoir pas suffisamment été attentif à cette situation. Il estime aussi que, pour gérer un tel club, il faudrait le double, voire le triple, de membres dans le comité.

Répondant à une question concernant sa vision de l'avenir du Meyrin FC, M. Arino fait un parallèle avec Servette qui était constitué de 2 entités. La 1^{ère} équipe du Servette a disparu mais l'association a continué. Malheureusement ce n'est pas le cas à Meyrin et la Commune est là pour soutenir la jeunesse et non pas une équipe d'élite. Si le prêt n'est pas accordé, beaucoup de gens (qui seraient éventuellement prêts à investir) ne le feront pas car CHF 300'000.- est une somme énorme. Si le prêt est accordé, il existera une marge de manœuvre dans le temps et des arguments pour convaincre des sponsors indécis. Il précise que personne dans le comité ne peut avancer de l'argent. En cas de dépôt de bilan, toutes les activités du club cessent. Le prêt est une soupape de sécurité pour faciliter la tâche du club. Le président Arino ne peut donner de garantie par rapport à la fin de la saison en l'état, mais le prêt sollicité de CHF 150'000.- permettrait de payer les joueurs salariés pendant 2 à 3 mois.

Un commissaire souhaite connaître les noms des créanciers et demande ce que pense faire le Meyrin FC en 2006 pour ramener les comptes dans une zone équilibrée afin d'envisager un assainissement de la situation.

Il lui est répondu que le Meyrin FC ne doit de l'argent à "personne" car toutes les factures au 31 décembre 2005 sont payées. Les seuls créanciers sont les joueurs de la 1^{ère} ligue qui sont salariés par le club. Concernant les perspectives d'avenir, il reste persuadé qu'il est possible, sur la place de Genève, de faire mieux en dépensant moins, en diminuant les charges et en revenant à un budget plus raisonnable par rapport aux moyens.

Le président du Meyrin FC tient à être totalement transparent suite aux questions précises d'un autre commissaire: la subvention allouée par la Commune est à 95% destinée à la section junior. Les salariés reçoivent entre CHF 300.- à 2'500.- par mois. Des joueurs de challenge league reçoivent les mêmes indemnités que des joueurs de 2^{ème} ligue sur Genève. L'engagement que le comité peut prendre est qu'à l'avenir, une rigueur comptable devra être appliquée.

En réponse à une question concernant la création d'une société anonyme pour la 1^{ère} équipe la séparant du club formateur, M. Arino déclare qu'on parle de la société anonyme depuis 5 à 6 ans. Dès la saison prochaine, au niveau de la challenge league, il y aura obligation d'avoir la 1^{ère} équipe sous régime de la société anonyme. Pour être viable, elle doit avoir une comptabilisation à hauteur de CHF 200'000.-; des pistes ont été explorées mais le capital n'est pas atteint. Il craint que ce qui fait la particularité, l'identité d'un club tel que le Meyrin FC disparaisse avec cette SA. Mais la question mérite d'être creusée.

Des retombées financières peuvent encore être espérées suite à des transferts de joueurs de renom international formés par le Meyrin FC. Aujourd'hui, un règlement permet en effet de rétribuer les clubs formateurs à certaines conditions.

Réagissant à une sérieuse remontrance d'une commissaire lui reprochant l'attitude agressive du Meyrin FC à l'égard du referendum des tribunes, M Arino affirme que le club a un urgent besoin de ces infrastructures, le secrétaire travaille dans une cave, les vestiaires et la buvette de Vaudagne vont disparaître. Quant au prix dont les montants sont également critiqués comme "l'arbre qui cache la forêt", M. Devaud rappelle que le FC Meyrin n'est pour rien dans les montants annoncés pour les tribunes. C'est le Conseil municipal qui en a délibéré en commission.

Mme De Weck Haddad revient sur la création d'une société anonyme et a compris que le sujet était en attente. Elle entend aussi l'argument disant qu'on nous prend en otage avec le sort des jeunes lié au sport d'élite. Il est dit qu'en cas de faillite, tout tombe. Or il lui semble possible de sortir de cet argument en tout temps par la solution de séparer les activités jeunesse du reste. De créer deux associations distinctes qui seront chacune responsables de leurs dettes. Si le FC fait faillite, il est possible de créer une association des jeunes. Si on accorde ce prêt sans garantie, CHF 150'000.- peuvent passer en faillite et c'est aussi l'activité de jeunesse qui tombe. Il y a donc urgence à séparer les deux, faire une société anonyme ou explorer la piste de deux sociétés. Il n'est pas possible de soutenir d'année en année une équipe professionnelle pour que la jeunesse puisse continuer et il ne faut pas non plus perdre de vue que la tribune est imposée par la challenge league.

M. Devaud constate qu'aucune décision ne sera prise ce soir. Les prochains Conseils municipaux auront lieu les 7 mars et 11 avril. Afin de ne pas faire le forcing, il propose de présenter la délibération le 7 mars, de faire une nouvelle commission finances et sports après et, en fonction de la décision, de présenter à nouveau la délibération le 11 avril 2006. L'idée de la création d'une SA est reprise par d'autres commissaires, mais ils souhaitent pouvoir étudier toutes les solutions en connaissance de cause et demandent en conséquence de recevoir tous les documents papier concernant cette affaire.

La séance est levée avec un gros dépassement de temps, mais les roses ont aidé à pardonner la présidence pour ce retard en cette soirée de la Saint-Valentin."

Mme Girardet poursuit avec le rapport de la commission de ce jour, qui a précédé cette séance:

"Suite au Conseil municipal du 7 mars dernier, il a été décidé d'agender une commission des sports et finances élargie suivie d'un Conseil municipal extraordinaire afin d'étudier les comptes du FC Meyrin puis de débattre en séance plénière de la délibération de M. Devaud sur l'octroi d'un prêt de CHF 150'000.-.

Cette commission s'est réunie ce soir en présence du Conseil administratif in corpore, de plusieurs chefs de service et de l'ensemble des conseillers municipaux. Elle est présidée par M. Bocard pour la commission des finances et M. Devaud pour la commission des sports.

Sur proposition de M. Ducrot, nous entendrons d'abord la fiduciaire pour ensuite auditionner le club, ceci afin de permettre aux conseillers municipaux de poser toutes les questions sans contrainte.

En préambule, M. Baly, administrateur de la fiduciaire, nous donne une réponse à une question récurrente : le prêt de CHF 150'000.- sera-t-il une goutte d'eau dans l'océan ? Que se passera-t-il après ?

La demande de prêt de CHF 150'000.- faite par le FC Meyrin servira dans un premier temps à créer un fonds de roulement positif permettant de faire face aux difficultés de trésorerie résultant des variations saisonnières. En deuxième lieu, elle servira de coussin de sécurité en cas de diminution imprévue des dons et des sponsors.

En premier lieu, il est constaté dans le bilan de cette association qu'elle ne possède pas de fonds propres importants ni de financement à long terme, ce qui se traduit par un fonds de roulement inexistant pouvant créer de graves problèmes de trésorerie. Il est fait remarquer que dans le financement de ces clubs, une partie importante est fournie par des sponsors et des dons. Ces derniers dépendent de plusieurs facteurs incontrôlables représentant le plus grand risque dans l'estimation des budgets futurs. Le FC Meyrin, association à but non lucratif, n'est pas comparable budgétairement à des clubs comme Servette ou Grasshoppers. Evoluer en challenge league, en avoir obtenu la licence, c'est déjà une garantie de gestion.

S'ensuit un chassé-croisé de questions. Concernant une SA, il faudrait un trop gros capital de départ qui est impossible à trouver. Un commissaire pose la question des garanties. La fiduciaire répond qu'il y a prise en charge de plus de 400 jeunes et un immense travail de bénévolat des membres du club et que, à part l'apport d'un mécène quasi impossible de nos jours, il n'y a pas de garanties.

Puis quelques questions sont posées sur les comptes par rapport au bilan 2005-2006. Pourront-ils encore obtenir la licence de la challenge league ? Réponse : oui.

Il s'ensuit un épiluchage des lignes budgétaires qu'explique Mme Boget.

Question de M. Ducrot : est-ce que le budget 2006-2007 est un budget de 1^{ère} ligue ou de challenge league ? Ce n'est pas un budget de challenge league, c'est un budget de 1^{ère} ligue. CHF 150'000.- n'ont pas été pris en compte dans ce budget. Ils serviront de coussin de sécurité si le sponsor annoncé donne les CHF 100'000.- promis. Le fait d'avoir une 1^{ère} équipe compétitive dans le club motive les juniors.

Question concernant la mise en faillite du FC Meyrin. Grâce aux divers comités de soutien, il semble impossible qu'on laisse tomber ce club, le terme faillite est erroné et donne une image très négative du FC Meyrin. D'autre part, il faut plus d'une année pour que l'administration cantonale se penche pour déclarer une faillite, ce qui donne tout le temps au club de trouver des fonds.

Nous passons à l'audition du club qui nous présente sur écran la situation du FC Meyrin et remet à chaque commissaire un dossier complet sur lequel plusieurs questions sont posées. Challenge league ou non, 1^{ère} ligue puis conséquences d'une faillite sur les équipes.

Question concernant la situation financière au 30 juin 2006 présentée par le club qui est en contradiction avec la situation présentée par la fiduciaire. Réponse : c'est la différence entre le réel et le projeté. Le club pourrait-il se passer de son élite et n'être qu'un club amateur ? Réponse : non. Aucun sportif digne de ce nom ne renonce à l'esprit de compétition.

Après le départ du comité, le débat est ouvert sur le mot faillite qui donne une image très négative et il est suggéré de transformer le terme "faillite" par "manque de liquidités". M. Ducrot fait une proposition d'amendement dans le "décide" de la délibération sous le point 3. Ce rajout semble obtenir un certain consensus dans les groupes.

Certains commissaires, toujours les mêmes, se montrent sceptiques voire virulents sur la façon dont le comité gère son club. Heureusement, ils sont contrés par une majorité qui se montre outrée par cette façon de penser. Il s'agit d'un manque de fonds pour terminer la saison mais il est clair qu'ils devront réduire leur budget dans le futur.

Suit un plaidoyer d'un commissaire en faveur du club et du sauvetage des juniors.

Le président met en premier lieu les amendements au vote :

- 1^{er} amendement, proposé par M. Ducrot, qui propose de "libérer cette somme selon les besoins en liquidités du club dûment présentés au Conseil administratif". Cet amendement est accepté par 8 oui, 1 non et 2 abstentions par la commission des finances et par 8 oui et 3 abstentions par la commission des sports;
- le 2^e amendement concernant la mise sous tutelle ou sous contrôle des finances par le Conseil administratif, présenté par M. Tschudi, est refusé par 7 non, 2 oui et 2 abstentions par la commission des sports et par 6 non, 2 oui et 3 abstentions par la commission des finances;
- le 3^e amendement demandant d'ôter les termes "mise en faillite", proposé par M. Hulliger, est accepté par 10 oui et 1 non par la commission des finances et 11 oui par la commission des sports.

La délibération amendée est acceptée par 8 oui, 1 non et 2 abstentions par la commission des finances et par 8 oui, 1 non et 2 abstentions par la commission des sports."

(Quelques applaudissements)

M. Tschudi remercie Mme Girardet pour ce rapport rapidement rédigé mais tient à préciser qu'il n'a pas parlé de mise sous tutelle dans sa proposition d'amendement.

M. Mouraret donne lecture de la position des radicaux :

"Si, malheureusement, le FC Meyrin ne brille actuellement pas par ses performances sportives, il est par contre un terrain sur lequel il excelle, c'est celui de la médiatisation de sa situation extra sportive et des conséquences qui en découlent au sein du Conseil municipal de la ville de Meyrin.

En effet, après quelques échauffourées par rapport à la prise en compte ou non du déficit de son dernier exercice comptable, après la mini révolution générée par la fameuse tribune et son cortège de référendum et coup de théâtre liés à l'adoption de la résolution présentée par les Verts et des amendements qui ont suivi, c'est maintenant par le biais d'une demande de prêt conditionnant sa survie que se manifeste à nouveau le FC Meyrin.

Il a déjà beaucoup été débattu de cette affaire lors de la commission conjointe sports et finances. A cette occasion, il nous a été permis d'entendre certains conseillers, drapés dans le manteau de Saint-Just, s'offusquer que l'on puisse entrer en matière sur ce chapitre, bien qu'il ne s'agisse que d'une demande de prêt et non pas de l'augmentation d'une quelconque subvention. Curieusement, ces conseillers, si prompts à se préoccuper de l'utilisation du denier public, étaient les mêmes qui, quelques mois en arrière (et pour une affaire qui n'est pas encore terminée) étaient prêts à se faire offrir aux frais du contribuable tout un appareillage informatique comprenant ordinateur portable, imprimante et service à la carte, le tout pour un montant bien supérieur à celui du prêt demandé. Comme quoi, une fois de plus, il est démontré que la morale est élastique et que la taille du costume varie en fonction de celui qui est sensé l'endosser !

D'autres conseillers l'ont plutôt joué genre "vertu outragée", se déclarant révoltés du procédé et accusant par là-même le FC Meyrin de pratiquer un chantage ayant pour otages les équipes de jeunes du club. Ces propos sont bien entendu inacceptables pour le comité et les bénévoles du FC Meyrin, parce que diffamatoires et, qui plus est, totalement en dehors de toute réalité.

En effet, pour qu'il y ait chantage, il eut fallu qu'il existe une autre solution possible pour le club mais que celui-ci refuse de la suivre et tente au contraire d'imposer au Conseil municipal une voie différente, avec menace à la clef en cas de désaveu.

Une simple analyse nous prouve que nous sommes bien loin de ce cas de figure. Aussi, cessons donc de gesticuler comme dans un prétoire, espérant ainsi se faire remarquer, ou de déclamer des énormités en croyant se rendre intéressant. Certains ont d'ailleurs atteint leur objectif puisque cités dans la *Tribune de Genève*.

Essayons au contraire de réfléchir de manière adulte et dépassionnée sur la situation réelle du club. Nous avons entendu avec attention le rapport de la fiduciaire que d'aucuns avaient exigé comme condition incontournable pour envisager une suite à cette affaire. Or, ce rapport nous conforte, nous les radicaux, que nous avons raison de faire confiance aux chiffres avancés par le président du club, chiffres que la fiduciaire a confirmés ce soir, fiduciaire que nous tenons à remercier pour la clarté de ses explications.

Nous constatons dès lors qu'il n'existe plus que deux hypothèses.

La première hypothèse serait que, raides comme la justice et drapés dans nos certitudes, nous refusions d'accepter la demande de prêt sollicitée, attitude qui conduirait alors le club à avoir, sinon une situation de faillite, encore plus de difficultés à l'avenir pour recueillir des sommes nécessaires à son bon fonctionnement.

La seconde hypothèse est qu'il nous soit possible de faire preuve d'intelligence dans notre réflexion et d'avoir la faculté de décider que, devant une situation exceptionnelle, nous soyons capables de prendre des mesures exceptionnelles.

Le groupe radical ne sera pas le fossoyeur du FC Meyrin et de ses équipes de jeunes, même si, bien sûr, comme vous tous, nous aurions aimé éviter cette situation. Nous soutiendrons donc mordicus la deuxième hypothèse, et par là-même, la demande émanant du FC Meyrin.

Car enfin, Mesdames et Messieurs, de quoi parle-t-on ? Encore une fois il ne s'agit pas d'une augmentation d'une quelconque subvention mais seulement d'accorder un prêt dont le remboursement se fera sur un certain nombre d'années, 10 en l'occurrence, jusqu'à l'extinction complète de la dette. Et cette action permettra de pérenniser l'outil sportif de près de 500 jeunes et adolescents meyrinois qui comptent sur notre bon sens et notre soutien. C'est pour cela que notre groupe est favorable à cette demande en lui adjoignant toutefois certaines mesures d'accompagnement avec les amendements que nous venons d'accepter en commission.

Nous avons également pris bonne note et apprécié la courageuse et respectable attitude du comité du FC Meyrin, et en particulier celle de son président, d'accepter d'assumer l'entière responsabilité de la situation ainsi que de sa volonté dans l'avenir de ne plus succomber aux chants des sirènes mais revenir au contraire pour le club à une gestion plus stricte de ses comptes, et surtout de poursuivre des objectifs plus en phase avec les buts, les moyens et les possibilités du club.

Au pays d'Henry Dunant et de la Croix-Rouge, le groupe radical refusera de tirer sur l'ambulance et soutiendra donc l'accord de prêt assorti des conditions complémentaires que nous avons citées précédemment.

Nous invitons tous nos collègues des autres groupes à en faire de même.

Je vous remercie de votre écoute."

M. Iswala donne connaissance de la position des socialistes :

"Notre groupe votera favorablement cette délibération pour un prêt de CHF 150'000.- au FC Meyrin.

En effet, tous solidairement nous avons été d'accord pour la construction du stade mais le désaccord entre nous n'a été qu'au niveau du coût. Mais notre cohésion pour le foot, le sport en général, reste la même. En tant que socialistes, nous continuerons toujours à défendre, à soutenir et encourager la pratique et la promotion du foot et du sport en général sans une quelconque discrimination.

Pour nous, le foot et le sport en général garantissent la santé de nos concitoyens. C'est une école pour la vie, un moteur de l'intégration et de savoir vivre ensemble dans le grand respect. C'est dans cette optique que, pour nous socialistes, le foot, le sport en général reste et restera à jamais notre chasse gardée et protégée.

Grâce à ce prêt, nous souhaitons et espérons que le FC Meyrin, qui dans son sein comprend la section d'élite et la section junior, tiendra ses engagements en prenant en compte tous les amendements faits aujourd'hui afin qu'il puisse mener à bien sa mission et survivre à jamais. Nous savons que c'est difficile, rien n'est acquis d'avance, le chemin est assez long et surtout nous lui souhaitons meilleure chance et attendons dans l'avenir une situation financière plus saine de sa part.

Ils sont conscients qu'il faut réduire les coûts, et cela nous encourage davantage, et ils acceptent surtout aussi de s'adapter à la situation à venir. Toutefois, nous ne voterons pas le soutien financier ces prochaines années tant que la situation financière ne sera pas assainie."

M. Iswala tient encore à faire part d'une proposition individuelle, en précisant qu'elle n'engage en rien son parti. Il propose donc de se joindre aux anciens de Meyrin, comme l'a mentionné M. Devaud, et de prélever le 10% des jetons de présence pour relever le défi ensemble avec le FC Meyrin.

(Quelques applaudissements)

Mme Zwick-Merchan relève que deux séances de commission et une séance de Conseil municipal extraordinaire ont été convoquées dans l'urgence pour traiter ce dossier parce qu'il a été dit que le FC Meyrin risquait une faillite imminente. Or, le représentant de la fiduciaire à laquelle le Conseil administratif a demandé de présenter les comptes du club en commission, a rassuré les commissaires à ce sujet. **Mme Zwick-Merchan** est heureuse pour le club qu'il n'y ait pas de risque de faillite mais elle aurait toutefois préféré que l'auteur de la délibération, M. Devaud, ait l'idée d'auditionner la fiduciaire plus tôt afin d'en discuter dans le calme et non pas dans l'urgence. Elle tient donc à faire part de son malaise quant à la manière dont ce dossier a été étudié, jugeant que cette procédure n'est pas très honnête.

D'autre part, elle se dit très attachée au FC Meyrin et souhaite que les jeunes puissent continuer à jouer au football mais sans avoir comme but de devenir de très grands joueurs. A ce sujet, elle regrette que l'on apprenne aux jeunes qu'il faut gagner de l'argent, car cela va à l'encontre de ses idées politiques. En effet, **Mme Zwick-Merchan** ne s'intéresse pas au sport d'élite et ne veut pas le cautionner.

Elle souhaite donc que le mouvement junior se sépare de la première équipe afin d'éviter que l'on évoque une disparition des équipes de jeunes si le club fait faillite, ce dont elle doute néanmoins étant donné que les infrastructures et les entraîneurs, de même que les jeunes, existent et ne vont pas disparaître soudain. Aussi, quoi qu'il arrive, elle demande que la commission des sports s'attelle le plus rapidement possible à créer un club pour les jeunes, et elle considère que MM. Ducrot et Devaud ont la responsabilité de donner suite à cette requête.

Elle termine en indiquant qu'elle ne votera pas le crédit demandé car elle trouve malhonnête la manière dont il a été présenté.

M. Le Chevalier de Préville donne lecture de la position des Verts :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin apprécient et saluent :

- les informations financières que nous avons appelées de nos vœux depuis le début et qui nous ont été communiquées par M. Baly, expert-comptable, et les membres du comité du FC Meyrin;
- l'honnêteté des chiffres présentés par les dirigeants du FC Meyrin, qui sont beaucoup plus conservateurs et prudents que ceux de la fiduciaire, mais nous comprenons tout à fait que certaines règles doivent être respectées;
- l'amendement proposé par M. Ducrot qui engage la responsabilité de la Commune et qui limite selon les rentrées et sorties l'exposition des finances de la Commune.

En revanche, comme il l'a été dit, nous regrettons d'avoir été contraints de nous déterminer dans une urgence inutile, puisque le risque de mise en faillite n'est que très faible et beaucoup moins imminent que vous l'avez laissé entendre.

Or, cette urgence, en plus de nous faire convoquer en séance extraordinaire, nous prive d'informations et de détails sur le financement de la prochaine saison. Comme l'a relevé M. Sansonnens, il y en a encore dans le budget de la saison 2006-2007 CHF 230'000.- de sponsoring qui sont sujets à caution car on se sait pas s'ils sont fiables et on peut avoir des doutes selon les propres termes du FC Meyrin. C'est donc une question délicate et il aurait fallu avoir plus de temps pour avoir plus de recul et pouvoir mener une réflexion sur ces différents éléments.

C'est pourquoi les Verts s'abstiendront ou s'opposeront à cette délibération, par protestation quant à cette urgence pas nécessaire et le manque de temps pour se déterminer sur le bien-fondé de ce prêt."

M. Devaud tient à s'excuser d'avoir présenté ce projet de délibération, qui ne respecte peut-être pas les formes, mais estime cependant intéressant de se réunir et délibérer rapidement quand il y a urgence. Il reconnaît que le budget mentionné par le FC Meyrin ne correspond pas totalement à celui de la fiduciaire, ce qui peut mettre les conseillers dans l'embarras puisque celle-ci considère que l'urgence d'attribuer CHF 150'000.- au club n'est pas vraiment évidente.

M. Devaud ajoute que lorsque la *Tribune de Genève* a fait part des problèmes financiers du club à fin janvier, celui-ci annonçait environ CHF 300'000.- de dettes. Entre-temps, une réflexion a été menée pour trouver une solution afin que le FC Meyrin, qui est le club phare de la Commune, puisse subsister. Ce travail de fonds, mené principalement par les membres du comité, a permis de diminuer le déficit annoncé de moitié et il est poursuivi par le comité aidé des amis du FC Meyrin afin de sauver ce club.

Il note que ceci ne semble pas être le problème de la Gauche qui demande des garanties, des renseignements incroyables et qui doute de la sincérité et de la probité des membres du comité. Or, relève **M. Devaud**, ceux-ci sont mis au pilori depuis trois ans lors desquels ils ont dû présenter des comptes qui ont toujours été en ordre, comme l'a confirmé la fiduciaire. En conséquence, il estime qu'il faut arrêter de prendre ce club comme bouc émissaire.

S'il considère que le FC Meyrin doit être un club formateur, il reconnaît qu'il doit repartir sur d'autres bases mais **M. Devaud** fait toutefois remarquer que l'on ne peut aller à l'encontre de la notion de compétition, qui permet d'acquérir des valeurs morales, le respect des autres, la combativité et l'humilité.

Enfin, il n'accepte pas que Mme Zwick-Merchan l'accuse de malhonnêteté et trouve déplorable qu'elle ait dit au président du comité qu'il devrait avoir honte de se présenter devant la commission. En conclusion, il annonce que les démocrate-chrétiens approuveront cette délibération.

D'autre part, estimant que celle-ci va probablement être acceptée par une majorité de l'assemblée, il se dit heureux de constater que l'on va sauver la situation et tient à en remercier les conseillers municipaux malgré tous les procès d'intention menés à ce sujet.

M. Hamann annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

M. Kirschmann revient sur l'amendement proposé par M. Tschudi et rappelle que les libéraux avaient proposé dès le début des débats y relatifs de confier la gestion de ce dossier au Conseil administratif.

Il remercie M. Tschudi de ses précisions quant à son amendement. Il explique en effet qu'il l'avait refusé en commission, l'assimilant également à une mise sous tutelle du FC Meyrin, complétée d'une mise en doute des compétences du Conseil administratif dans le contrôle de la gestion des clubs.

M. Schweizer tient à remercier le FC Meyrin, et en particulier le comité et les bénévoles, d'être à leurs postes malgré les problèmes évoqués ce soir. Il considère que c'est dans ces moments-là que l'on voit si une équipe est soudée ou non, et au vu de leur union et de leur présence ce soir, il estime que l'on ne peut se permettre de ne pas les soutenir.

Il pense qu'à un moment donné, quelle que soit son opinion, il faut mettre son poing dans la poche et se dire qu'il n'est pas possible de condamner un club tel le FC Meyrin, qui est composé certes d'une élite mais également de jeunes. A ce sujet, il fait remarquer qu'en Ville de Genève, les Verts soutiennent le sport, contrairement à Meyrin, ce qu'il regrette. Il pense toutefois que ceux-ci changeront d'avis après quelques années de présence au Municipal et se rendront compte qu'il faut soutenir les sociétés locales qui sont une mine d'or. En effet **M. Schweizer** redoute les conséquences qui pourraient s'ensuivre si l'on décourage le bénévolat car il faudra alors engager des travailleurs sociaux salariés de la Commune, ce qui coûtera beaucoup plus cher que la situation actuelle.

Mme Zwick-Merchan tient à revenir sur les propos de M. Devaud. Elle précise donc que, lorsqu'elle a dit au président du club en commission que ce qu'il présentait était déplorable, elle faisait référence à la manière dont il avait instrumentalisé les enfants lors de la récolte de signatures pour le référendum contre la tribune du stade de compétition. Cependant, elle est d'accord de retirer le mot malhonnête utilisé à l'encontre de M. Devaud et de dire plutôt qu'il est regrettable que celui-ci n'ait pas eu l'idée de demander à la fiduciaire d'examiner les comptes du club avant de déposer son projet qui aurait pu ainsi être présenté de manière correcte.

M. Ballaman regrette que l'on évoque la problématique Gauche/Droite. En effet, il ne la juge pas pertinente dans le cas présent car il s'agit plutôt de visions divergentes quant à l'avenir de la société.

Il poursuit :

"Permettez-moi quand-même de trouver l'intitulé de cette délibération No 08/2006 pas acceptable et tendancieux. L'exposé des motifs est des plus subjectifs. Nous ne pouvons pas vivre dans l'illusion et devons savoir que, malgré le vote de ce soir, les problèmes restent présents. Nous ne voulons pas par contre appuyer sur la tête du FC Meyrin et c'est pourquoi une partie de notre groupe risque de s'abstenir par principe."

M. Iswala tient à rappeler que ce club existe depuis 100 ans et que c'est seulement cette année qu'il vient demander un prêt. Il estime qu'il ne faut pas oublier tout ce qu'il a fait de positif pour la Commune pendant ce siècle et propose donc d'approuver cette délibération.

M. Devaud demande un vote de la délibération à l'appel nominal.

M. Tschudi considère que les deux personnes qui avaient soutenu cette requête lors du précédent Conseil municipal sont toujours du même avis et, la parole n'étant plus demandée, il met tout d'abord au vote les **amendements** préavisés favorablement en commission :

a) M. Hulliger propose de remplacer dans l'intitulé la mention *afin d'éviter à son comité la mise en faillite par afin de pallier à un manque provisoire de liquidités de sa trésorerie*, de supprimer le 4^e "Vu" de la délibération qui fait allusion à la faillite et de modifier le "décide" en conséquence.

M. Iswala propose de supprimer le terme *provisoire*, ce qui est accepté par M. Hulliger.

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

b) Il est proposé de rajouter un point 3 dans les "décide", à savoir :

3. de libérer cette somme selon les besoins de liquidités du club dûment présentés au Conseil administratif.

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération No 08/2006**

présentée par Jean-Marc Devaud relative à l'octroi d'un prêt sans intérêts de CHF 150'000.- en faveur du FC Meyrin afin de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie

Vu la situation financièrement inquiétante de la trésorerie du FC Meyrin;

Vu les engagements financiers pris par le comité du FC Meyrin et son manque de liquidité pour y faire front;

Vu que cette situation n'est pas due à une gestion délictueuse mais à une difficulté passagère pour le comité de trouver les sponsors nécessaires à l'entrée de la trésorerie envisagée lors du budget 2005-2006;

Vu les intentions et les engagements pris par le comité du club pour qu'à l'avenir les budgets des saisons futures soient raisonnables ou qu'en cas contraire des garanties fiables puissent être présentées par les futurs bailleurs de fonds;

Vu le rapport de la commission des sports et des finances conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition de M. Jean-Marc Devaud, dans sa séance du 14 mars 2006,

D E C I D E

PAR 18 OUI, 2 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de CHF 150'000.- destiné à un prêt sans intérêts permettant au comité du FC Meyrin de pallier à un manque de liquidités de sa trésorerie,
2. d'associer à ce prêt l'engagement du comité du FC Meyrin au remboursement de la dette par 10 annuités de CHF 15'000.- au minimum ou plus vite si la future situation financière du club le permettra,
3. de libérer cette somme selon les besoins de liquidités du club dûment présentés au Conseil administratif.

Résultat du vote

Ballaman Eliane	abs	Hulliger Jean-Philippe	oui
Ballaman Johann	abs	Iswala Kwatangelo	oui
Boccard Pierre	oui	Jimenay Arthur	oui
Bordry Geneviève	abs	Kirschmann Jean-Pierre	oui
Brulhart Jean-Claude	oui	Le Chevalier de Préville Yvon	abs
Despond Christiane	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Revillet Janine	oui
De Weck Haddad Sophie	non	Schweizer Didier	oui
Di Santolo Patricia	oui	Staffler Karin	oui
Doudin Paola	abs	Tremblet Laurent	oui
Ecuyer Renée	oui	Wyss Jean-Claude	oui
Girardet Jean-François	oui	Zwick-Merchan Léonore	non
Girardet Myriam	oui		

* * *

La séance est levée à 23h00/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
dates des 11 et 19 avril 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI